



# **LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT**

## **LA VILLÉGIALE ST JACQUES**

- Établissement pour Personnes Agées Dépendantes
- Pôle d'Activité et de Soins Adaptés
- Accueil de jour



## **LES MONGES**

- Établissement pour Personnes Agées Dépendantes
- Unité de Soins Longue Durée



## **LA RÉSIDENCE DU MIDI**

- Établissement pour Personnes Agées Dépendantes



## **USLD D'AUSSILLON**

- Unité de Soins Longue Durée
- Unité d'Hébergement Renforcée



**CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CASTRES-MAZAMET**

6 Avenue de la Montagne Noire - BP 30417 - 81108 CASTRES Cedex

Tél. 05.63.71.63.71 - Fax 05.63.97.50.50

Courriel : [villegiale@chic-cm.fr](mailto:villegiale@chic-cm.fr)

[www.chic-cm.fr](http://www.chic-cm.fr)





## **MOT DE BIENVENUE**

Le Pôle gériatrie du Centre Hospitalier InterCommunal (CHIC) Castres-Mazamet vous accueille sur quatre sites en Unité de Soins Longue Durée (USLD) ou en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur Castres, Mazamet et Aussillon.

Ses 554 lits permettent de proposer des hébergements temporaires ou des séjours permanents. Un accueil de jour de 12 places, situé à Castres, accompagne dans ses locaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, vivant à domicile.

Tous nos professionnels partagent les valeurs de respect de la personne accueillie et de sa dignité. Ils prennent soins du résident dans un souci de bienveillance et de prise en charge personnalisée.

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées, les services travaillent en lien avec la médecine de ville, ainsi qu'avec les services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et le service de Court Séjour Gériatrique du CHIC. Au quotidien, la proximité du plateau technique de l'Hôpital, la présence de médecins et de soignants 24h/24, appuyée en EHPAD par les médecins libéraux, assurent une prise en charge globale du résident.

La qualité de prise en charge du résident est assurée grâce à une filière gériatrique complète au sein de notre bassin de vie et à des personnels formés aux spécificités de la prise en charge des personnes âgées.

Ce livret d'accueil vous apportera les informations utiles à votre installation et tout au long de votre séjour. Il vous informe de vos droits et des moyens de les mettre en œuvre et rappelle quelques règles élémentaires de vie en collectivité.

Le corps médical, le corps soignant et la direction vous souhaitent la bienvenue et restent à votre écoute pendant votre séjour.

**Dr Christine COIRAULT-VENARD**

*Médecin chef de Pôle  
Pôle gériatrie  
CHIC Castres-Mazamet*

**M. Philippe PERIDONT**

*Directeur du CHIC Castres-Mazamet  
et du CH de Revel*

## Votre séjour

L'admission est prononcée par la direction après avis médical et examen du dossier de demande d'admission en fonction des capacités d'accueil de l'établissement.

### L'ACCUEIL

**Le jour de l'entrée, le résident est invité à se présenter au bureau des admissions et de la facturation pour recevoir des informations pratiques et finaliser les formalités administratives.**



**Adresse :** votre nouvelle adresse est précisée sur la fiche « Info pratiques » annexée à ce livret d'accueil. L'agent d'accueil vous indiquera où déposer votre courrier personnel au départ de l'établissement.



**Téléphone :** les modalités de mise en fonctionnement du téléphone vous seront expliquées à l'accueil.



**Dépôt de valeurs :** Argent, bijoux et objets de valeurs peuvent être déposés auprès de l'agent d'accueil contre un reçu. Ils sont remis et conservés à la Trésorerie municipale où vous avez la possibilité de les retirer. Pour les biens non déposés, l'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation. Nous vous invitons à déposer vos objets de valeur.

## L'installation et le séjour

Le personnel veille à accompagner l'installation en chambre et la présentation aux autres résidents.

### LES FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour se composent de :

1. **Le tarif journalier Hébergement :** payé par le résident (ou le Conseil général pour les résidents qui ont accès à l'aide sociale). Il sert à rémunérer les dépenses hôtelières, l'alimentation, le linge hôtelier, certains personnels : hôteliers, animateurs, administratifs, agents de service (ASH). Le tarif est arrêté par le Conseil général.
2. **Le tarif journalier Dépendance :** payé par le résident avec l'aide éventuellement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Il sert à rémunérer certains personnels : aides-soignants (AS) et ASH en partie, psychologue, une partie de l'entretien du linge et les protections palliatives. Ce tarif varie en fonction du GIR de la personne (voir encart). Ces tarifs sont arrêtés par le Conseil Général.
3. **Le forfait Soins :** payé par l'assurance maladie. L'établissement a opté pour le tarif global. Le forfait soins sert à rémunérer les infirmières et AS, les médecins, les médicaments, les actes de biologie, de kinésithérapie, de radiologie.

Il est conseillé au résident de souscrire un contrat de mutuelle pour les remboursements des frais d'hospitalisation, des consultations chez les spécialistes, les visites chez le dentiste, la pose de prothèses dentaires et auditives, notamment.

#### Qu'est-ce que le GIR ?

Le groupe iso-ressources indique le niveau de dépendance de la personne âgée de plus de 60 ans. La grille Aggir permet aux professionnels de mesurer la dépendance en fonction de l'observation de certains points : la cohérence, la toilette, l'hygiène, les déplacements. Il existe 6 degrés de dépendance allant de 6 pour les plus autonomes à 1 pour les plus dépendants.



## LE PROJET DE VIE

Entrer en établissement suppose de créer un nouveau projet de vie. Vous tisserez de nouveaux liens tout en entretenant les anciens et vous prendrez de nouveaux repères.

Votre famille, vos proches et vos amis jouent un rôle important dans l'adaptation à cette nouvelle vie.

Votre projet de vie, établi avec nos équipes, a pour objet de créer un programme de prise en charge adapté à vos besoins. Nous ferons tout notre possible pour concilier vos habitudes de vie, votre histoire et vos croyances avec la vie en collectivité.

Ce projet de vie est régulièrement adapté pour répondre à vos besoins et à vos choix.



## LA CHAMBRE

Simple ou double, la chambre est meublée des éléments de confort indispensables : lit, armoire, fauteuil, table et système d'appel malade. Elle est équipée de prise de télévision et de téléphone. Elle dispose d'une salle d'eau avec lavabo et cabinet de toilette (et douche sur certains sites).

La chambre est considérée comme votre domicile. Vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier et des objets personnels pour recréer un environnement familial. Pensez à déclarer au bureau des admissions tout objet que vous apporterez. Il sera inscrit sur une fiche d'inventaire.

Vous avez la possibilité d'installer un ordinateur dans votre chambre et de prendre, à vos frais, un abonnement à une connexion internet.

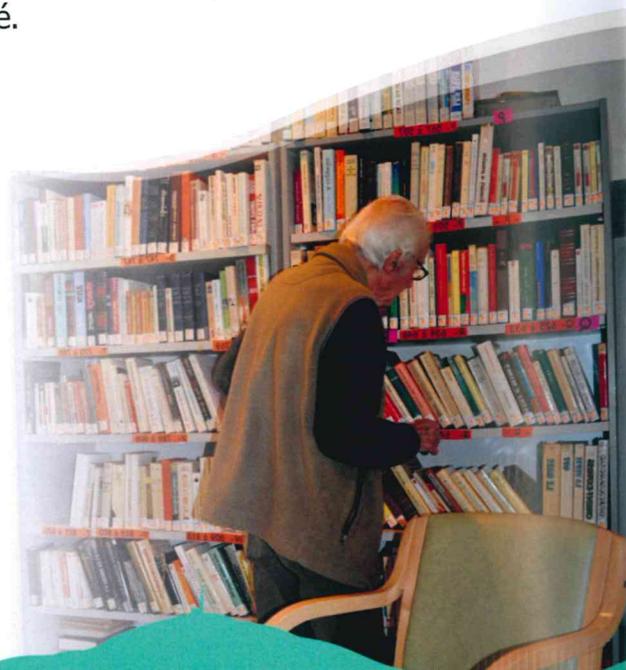
### Pour votre sécurité :

- ✓ la gestion des clés de la chambre est définie par le médecin du service,
- ✓ tout nouveau matériel doit faire l'objet d'une déclaration au bureau des admissions pour inscription sur l'inventaire,
- ✓ tous les appareils électriques devront faire l'objet d'une vérification par nos services techniques, pensez à les déclarer au cadre de santé.



## LES ESPACES COMMUNS

L'établissement dispose de nombreux espaces communs où vous êtes libre d'aller et venir et d'y recevoir vos proches. Salons et salles de télévision sont autant de lieux qui favorisent les rencontres et les échanges. De même, les jardins et les espaces verts extérieurs sont des lieux agréables pour les sorties ; des activités de jardinage y sont organisées.





**Le repas est un moment convivial et de plaisir.** Dès l'entrée, un entretien est réalisé pour mettre en place, si besoin, un régime particulier (sans sel, sans gluten, etc.), recueillir vos goûts et aversions ainsi que votre pratique religieuse en la matière.

Les menus sont composés en fonction de la saison et sur les conseils nutritionnels de la diététicienne. Ils sont affichés chaque semaine à l'entrée de la salle à manger.

Les plats sont préparés par la cuisine centrale du CHIC.

Ils sont servis par le personnel hôtelier de l'établissement qui est régulièrement sensibilisé aux mesures d'hygiène, de mise en température et à la présentation des aliments.

Les petits déjeuners sont servis en chambre ou en salle à manger selon l'organisation du service.

Les déjeuners et dîners sont généralement servis en salle à manger ; en chambre si l'état de santé du résident le justifie.

Le goûter est proposé dans l'après-midi. De jour comme de nuit, une collation est à disposition ou peut être proposée aux résidents.

Il est possible d'inviter vos proches pour le déjeuner ou le goûter. Pour cela, il suffit d'acheter un ticket à l'accueil et d'informer le personnel soignant au moins 48h à l'avance.



## LE LINGE

**Le linge de maison** est fourni et entretenu par l'établissement (serviettes de toilette, gants, serviettes de table, draps).

**Les vêtements :** Le trousseau type de vêtements est remis à l'entrée. Il est important de penser à régulièrement le renouveler. L'entretien peut être confié à la famille ou à la blanchisserie de l'Hôpital sans incidence sur le prix de journée.

L'établissement effectue le marquage du linge avec ses propres étiquettes. Tout vêtement doit obligatoirement être marqué avec le nom, le prénom, le site d'hébergement et l'étage du résident. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de perte ou de dégradation de linge non marqué.

Il convient d'apporter et de renouveler régulièrement le nécessaire de toilette : savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, peigne, brosse à cheveux, rasoir, etc.

## LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS À L'ÉTABLISSEMENT

**Vous pouvez bénéficier de prestations extérieures à celles proposées par l'établissement.**

Le rendez-vous peut-être organisé par le personnel de l'établissement auprès du professionnel de votre choix pour les prestations suivantes :

- ✓ consultations de médecins spécialistes et dentistes,
- ✓ soins de podologie-pédicurie. Des tarifs préférentiels peuvent exister ; renseignez-vous auprès des soignants,
- ✓ séances de kinésithérapie et d'orthophonie, sur prescription médicale,
- ✓ coiffure et soins esthétiques.

Un classeur d'offres de prestations et un annuaire téléphonique sont disponibles à l'accueil de l'établissement.

Vous pouvez avoir recours au service d'accompagnement de votre choix ou à une personne de compagnie pour effectuer vos courses ou pour vous accompagner dans vos sorties.

Toute prestation extérieure ainsi que le transport est la charge du résident (à l'exception des séances d'orthophonie et de kinésithérapies, sur prescription médicale).

## Les soins

### LA SÉCURITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

Une présence soignante 24h/24 est organisée pour assurer une continuité des soins dans tous nos établissements. Un médecin est aussi joignable 24h/24.

### L'ÉQUIPE

Un personnel qualifié et régulièrement formé à l'accompagnement des personnes âgées est à votre écoute.



- ✓ **Un médecin gériatre est présent sur chaque établissement.** Il assure la coordination des soins en relation avec le cadre de santé. Ce médecin peut être également choisi comme médecin traitant par le résident.
- ✓ **Les infirmiers et le personnel soignant** stimulent le résident et lui apportent tout au long de la journée l'aide dont il a besoin. Ils veillent ainsi particulièrement :
  - ✓ **aux soins** : le lever, la toilette, l'habillage, l'aide au coucher et l'aide aux repas,
  - ✓ **au maintien de l'autonomie** : stimulation pour les mobilisations et la marche,
  - ✓ **à assurer un accompagnement et une protection contre les risques de la vie courante** : chute, trouble de la déglutition, douleur, etc.

Cette prise en charge est définie et détaillée dans le projet personnalisé mis à jour régulièrement par les équipes médicales et soignantes.

En fonction de vos besoins, d'autres professionnels de santé peuvent être amenés à intervenir (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue, diététicien, assistant de soins en gériatrie, aide-médecin psychologique).

Le personnel porte une tenue blanche et un badge précisant son nom et sa fonction.

**LES MÉDICAMENTS** sont pris en charge et fournis par l'établissement.

### LES SOINS PALLIATIFS

Au fur et à mesure que les traitements curatifs perdent leur efficacité, les traitements palliatifs peuvent prendre le relais. Dans le soin palliatif, l'accompagnement représente l'un des éléments essentiels de la prise en charge. Les bénévoles de l'Association pour le développement de l'accompagnement et des Soins Palliatifs (ASP) interviennent, à votre demande ou celle de votre famille ou sur conseil de l'équipe soignante.

### L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

Comme un projet de vie ne peut se concevoir sans envisager la fin de vie, il est important de penser et éventuellement anticiper certains aspects de celle-ci.

#### Les directives anticipées :

Vous avez la possibilité de préciser, par écrit, vos souhaits sur votre fin de vie pour le cas où ne seriez plus en mesure de les exprimer. Les directives anticipées permettent au médecin de connaître vos choix sur la limite ou l'arrêt des traitements qui seront en cours. Rapprochez-vous de votre médecin ou du médecin de l'établissement pour en connaître les modalités de dépôt.

#### Les instructions en cas de décès :

Personne à prévenir, existence d'un contrat obsèques, vœux particuliers. Le personnel se tient à votre disposition pour recueillir ces informations qui seront très utiles à l'établissement ou même à votre famille pour respecter vos volontés.

## L'animation et la vie sociale

L'équipe d'animation organise les activités, spectacles et animations au sein de l'établissement. Ces activités, visent, à la fois, à apporter des divertissements aux résidents, à favoriser le lien social et à maintenir les capacités à communiquer et à vivre en collectivité.

Les activités collectives sont proposées aux résidents qui gardent le libre-choix d'y participer. Les animateurs sont vigilants à maintenir le contact avec les résidents qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas y assister. Ils passent alors régulièrement en chambre pour une visite, un moment partagé ou la lecture du courrier.



### LES ACTIVITÉS FESTIVES OU THÉRAPEUTIQUES

Plusieurs types d'animations rythment les semaines :

- ✓ **ateliers d'activités manuelles** autour de thématiques ou en préparation des marchés de Noël, de la kermesse du Pôle gérontologie. Le produit des ventes est entièrement dédié à l'animation,
- ✓ **jardinage,**
- ✓ **gymnastique douce,**
- ✓ **ateliers mémoire,**
- ✓ **animations autour de langue occitane,**
- ✓ **revue de presse, lecture du journal,**
- ✓ **échanges intergénérationnels,** avec des enfants d'écoles voisines, de centres de loisirs, sur certains sites. Ce sont des moments privilégiés de partage et d'échange autour d'ateliers ou de chants,
- ✓ **spectacles** présentés par des artistes extérieurs ou par le personnel,
- ✓ **célébration des anniversaires et des temps forts de l'année :** Noël, Pâques, Semaine Bleue, semaine nationale en l'honneur des personnes âgées,
- ✓ **jeux** de société, jeux de cartes, loto, pétanque,
- ✓ **chansons et contes,**
- ✓ **repas thérapeutiques :** préparation et dégustation du repas, en petit comité,
- ✓ **promenades et sorties** lors d'événements en ville ou à la campagne.

**Vous allez vivre dans un lieu que nous nous attachons à garder ouvert et vivant, bien inséré dans son environnement, veillant ainsi au maintien de la vie sociale des résidents.**

La programmation hebdomadaire des animations est affichée; les résidents peuvent aussi s'adresser aux animateurs.

### L'ARHC

L'association des Amis des Résidents et Hébergés du CHIC (ARHC) a pour but de favoriser la vie associative dans les établissements pour personnes âgées du CHIC. Elle organise, par exemple, la tombola annuelle, destinée à récolter des fonds pour la réalisation de projets d'animation. Les résidents, les familles, les bénévoles et le personnel peuvent y adhérer.



## Vie sociale et citoyenne

### LES SORTIES

Vous êtes libre d'aller et venir sauf contre indication médicale. Pour votre sécurité, nous vous demandons de prévenir le personnel lorsque vous sortez.

Si vous partez en week-end ou en congés, l'équipe soignante organise votre sortie. Le personnel s'assure de vos conditions de séjour à l'extérieur, prépare les ordonnances nécessaires à la poursuite de votre traitement et informe le bureau des admissions de la durée de votre absence.

### LES VISITES

Votre famille et vos proches sont libres de vous rendre visite en journée ; ils sont invités à participer aux temps forts organisés par l'animation : Semaine Bleue, marché de Noël, kermesse, spectacles et activités manuelles.

### LE CULTE

Vous êtes libre de recevoir le ministre du culte de votre choix. La pratique religieuse s'exercera dans le respect de la liberté d'autrui.

L'aumônier et le pasteur du CHIC sont à votre écoute, un office est régulièrement organisé et l'établissement facilite les visites des représentants des autres cultes.

### LA VIE CITOYENNE

L'établissement veille à accompagner le résident dans l'exercice de son droit de vote en lui apportant les informations utiles et en fournissant les certificats médicaux nécessaires à l'organisation du vote par procuration.

En tant que résident dans notre établissement, vous pourrez être amené à participer à une opération de recensement de la population réalisée par la commune.

#### UN LIEU OUVERT AUX BÉNÉVOLES

**De nombreux bénévoles participent à la vie quotidienne de l'établissement.**

Ils vous accompagnent lors de sorties, distribuent des livres, animent des ateliers et peuvent, à votre demande, vous visiter en chambre. Leur présence est précieuse, elle apporte soutien, joie et bonne humeur.



L'accueil et le séjour dans nos établissements s'inscrivent dans le respect des principes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie et de la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance (annexées à ce livret d'accueil).

### LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Constitué des représentants élus des familles, des résidents et du personnel, le Conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Vos représentants au CVS peuvent relayer vos questions en réunion.

Leurs noms sont affichés dans l'établissement et une boîte aux lettres vous permet de leur transmettre vos questions ou suggestions.

### LA RÉUNION DES FAMILLES

Une réunion des familles a lieu chaque année pour échanger avec le médecin responsable de l'unité, les professionnels qui vous entourent et la direction. Durant ces réunions, des sujets aussi variés que l'organisation des soins, le projet médical et la vie quotidienne peuvent être abordés.

### LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PERSONNE DE CONFIANCE

Le résident peut exercer son droit à l'information sur son état de santé, traitement, soins et examens et peut être informé sur les éléments inscrits dans son dossier.

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance pour vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux.

Elle sera consultée en priorité dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de faire part de vos décisions.

### LE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER PERSONNEL

Les données administratives et les informations relatives aux traitements et aux soins sont consignées dans votre dossier personnalisé et peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. Ces informations sont protégées par le secret professionnel.

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et protégées par le secret médical. Le résident bénéficie d'un droit d'accès à ces données auprès du Département d'information médicale, selon la procédure définie dans l'établissement.

### LA PROTECTION JURIDIQUE

Si l'état de santé du résident le nécessite et dans son intérêt, une demande de mesure de protection juridique peut être engagée auprès du Juge des Tutelles, par la famille ou à la demande du médecin du service.

#### Les différentes mesures sont :

- ✓ La sauvegarde de justice : la personne protégée conserve sa capacité juridique mais il est possible d'annuler ou de limiter la portée de certains actes. Ce régime est limité dans le temps.
- ✓ La curatelle : la personne ne peut réaliser certains actes sans l'accord de son curateur.
- ✓ La tutelle : le tuteur vous représente dans tous les actes de la vie courante.

**Le mandat de protection future** : il est possible de désigner, dès maintenant, la personne qui veillera sur vous et/ou sur votre patrimoine le jour où vous ne pourriez plus le faire seul. Le mandat de protection future est une démarche officielle qui doit être enregistrée à la recette des impôts, directement ou par le biais d'un notaire.

## LE DROIT DE CHANGER D'ÉTABLISSEMENT

Le résident est libre de quitter l'établissement à tout moment conformément au contrat de séjour. Avant le départ, n'oubliez pas de passer au service d'accueil et de facturation afin de mettre à jour le dossier administratif et de régler le solde des frais de séjour restant à votre charge.

## LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En cas de plainte ou de réclamation que vous souhaiteriez formuler, vous pouvez vous adresser au cadre de santé de proximité. Il est proche de vous, il est en charge de l'organisation du service et pourra répondre avec le médecin du service à la plupart de vos questions.

Vous avez aussi la possibilité d'envoyer un courrier de réclamation à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier InterCommunal de Castres-Mazamet, 6 avenue de la Montagne Noire - BP 30417 81108 CASTRES Cedex.

Les courriers sont enregistrés, traités et une réponse est apportée au demandeur. Ils sont ensuite communiqués à la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (C.R.U.Q.P.C), instance de médiation qui veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

## LA DÉMARCHE QUALITÉ

La qualité de l'accueil et de la prise en charge fait l'objet d'une procédure de certification et d'évaluation interne et externe. Les résultats de ces procédures sont connus des autorités de tarification et des plans d'amélioration sont mis en place et révisés régulièrement.

Une enquête de satisfaction portant sur vos conditions de séjour est organisée régulièrement, en collaboration avec le département qualité. Les résultats sont communiqués au Conseil de la vie sociale, aux résidents et aux familles. Ces enquêtes contribuent à orienter le travail des professionnels afin d'améliorer la qualité du service rendu.

## LA PERSONNE QUALIFIÉE POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS

Vous avez la possibilité de faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir vos droits. Les personnes qualifiées sont désignées par un arrêté qui est affiché à l'entrée de l'établissement et disponible à l'accueil. Cet arrêté précise leur nom et leurs coordonnées.

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

**Le règlement de fonctionnement précise les règles de vie en collectivité, les recommandations d'hygiène et les consignes de sécurité.** Il est annexé au contrat de séjour et il vous est demandé de vous y conformer.

La vie en collectivité et le respect des droits et libertés respectifs impliquent une attitude qui rend la vie commune agréable : respect d'autrui, respect du matériel, discrétion et courtoisie.

### **Pour la sécurité de tous, il est interdit :**

- ✓ de modifier les installations électriques existantes,
- ✓ d'utiliser tout appareil de chauffage à carburant liquide, solide ou gazeux,
- ✓ d'utiliser des couvertures chauffantes,
- ✓ d'utiliser du matériel électrique avant qu'il ne soit vérifié par nos services techniques,
- ✓ de déposer des objets sur des sources lumineuses.

Les parties communes de l'établissement et les chambres équipées d'oxygène sont des lieux non-fumeur. Il est toléré de fumer dans certaines chambres, sauf avis médical contraire et à condition de respecter les règles inscrites dans le règlement de fonctionnement. En toute circonstance et pour votre propre sécurité, fumer au lit est interdit.



# Organisation

## du Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC) Castres-Mazamet

Le CHIC de Castres-Mazamet est organisé en 6 Pôles d'activité clinique et médico-technique dont un service d'Urgences et un Pôle administratif et logistique intégrant aussi l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

### LES INSTANCES DIRIGEANTES

Le CHIC de Castres-Mazamet est un établissement public de santé administré par un **Conseil de Surveillance** dont la composition est fixée par la loi et géré par un **Directeur** nommé par arrêté du Ministre de la Santé.

**Le Directoire** est chargé de l'élaboration de la stratégie médicale et de la politique de gestion du Centre Hospitalier. Il est investi du pilotage de l'établissement et de son suivi.

### LES INSTANCES CONSULTATIVES

- ✓ **La Commission Médicale d'Etablissement (CME)** définit les orientations médicales. Elle contribue aussi à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et à l'élaboration des projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.
- ✓ **Le Comité Technique d'Etablissement (CTE)** instance représentative des représentants du personnel non médical.
- ✓ **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**
- ✓ **La Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)** constituée des différentes catégories du personnel soignant. Elle travaille sur la prise en charge des patients et résidents en matière de qualité et gestion des risques.

### LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

La démarche qualité sécurité des soins s'appuie sur une organisation en comités et commissions spécialisées, notamment :

- ✓ **Le Comité chargé de la Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)** pilote la prévention des infections nosocomiales avec l'appui de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH).
- ✓ **Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)** propose et coordonne les actions de soin, d'enseignement et de recherche dans le domaine de la prise en charge de la douleur.
- ✓ **Le Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles et Analyses Biologiques (COMEDIMS)** assure un rôle de veille, de prévention et de formation continue des personnels de l'établissement.
- ✓ **La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)**. Instance de médiation qui a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil.
- ✓ **Le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)** participe à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition.

La démarche qualité fait l'objet d'une évaluation tous les 4 ans :  
**c'est la Certification.**

Le CHIC Castres-Mazamet est un établissement certifié sans réserve par la Haute Autorité de Santé.

